

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1985 B 00051

Numéro SIREN : 331 408 336

Nom ou dénomination : NEURONES

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2021 sous le numéro de dépôt 31796



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

**BM&A**  
11, rue de Laborde  
75008 Paris  
France



# *Neurones S.A.*

*Rapport des commissaires aux comptes sur les  
comptes consolidés*

Exercice clos le 31 décembre 2020

Neurones S.A.

Immeuble "Le Clemenceau I" - 205, avenue Georges Clemenceau - 92024  
Nanterre

*Ce rapport contient 27 pages*



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

**BM&A**  
11, rue de Laborde  
75008 Paris  
France



## **Neurones S.A.**

Siège social : Immeuble "Le Clemenceau I" - 205, avenue Georges Clemenceau - 92024  
Nanterre  
Capital social : €.9.687.086

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'attention de l'Assemblée générale de la société Neurones S.A.,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Neurones S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

**Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

**Reconnaissance du chiffre d'affaires « prestations de services »*****Description du risque identifié***

Le groupe Neurones opère sur le marché des services professionnels informatiques et fournit notamment des prestations à long terme.

Comme indiqué dans la note 4.22 de l'annexe aux comptes consolidés, le chiffre d'affaires réalisé sur les projets au forfait et les contrats pluriannuels est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation de la prestation, selon la méthode de l'avancement. L'avancement est calculé sur la base des coûts engagés rapportés au total des coûts prévisionnels réactualisés. Selon cette méthode, le chiffre d'affaires est reconnu sur la période au cours de laquelle le service est rendu, indépendamment du rythme de facturation.

Compte tenu du fort degré de jugement exercé par la Direction pour la détermination du niveau d'avancement des projets au forfait et des contrats pluriannuels nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires liée à ces prestations de services constitue un point clé de notre audit.

***Notre réponse au risque***

Notre approche d'audit sur la reconnaissance du chiffre d'affaires inclut des tests sur le contrôle interne et des contrôles de substance.

Nos travaux relatifs au contrôle interne ont notamment porté sur la contractualisation, la facturation et la comptabilisation du chiffre d'affaires des prestations de service. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en œuvre par le groupe et testé la conception et l'efficacité des contrôles clés identifiés.

Nos contrôles de substance ont notamment consisté à apprécier le caractère approprié des informations présentées dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés et à examiner, sur la base d'un échantillon de contrats, la détermination du niveau d'avancement par la mise en œuvre des diligences suivantes :

- appréciation de la concordance des coûts encourus issus du suivi opérationnel des projets avec les données comptables ;
- appréciation du caractère raisonnable des coûts restant à engager par entretien avec les chefs de projet et par comparaison avec des contrats similaires ;
- comparaison du taux de marge de ces contrats avec celui constaté sur des contrats passés similaires ;
- vérification de l'exactitude arithmétique du chiffre d'affaires à comptabiliser sur la période.

#### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport financier du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

#### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

##### ***Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel***

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au paragraphe I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

**Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Neurones S.A. par votre assemblée générale du 25 juin 2004 pour le cabinet KPMG S.A. et du 30 juin 1997 pour le cabinet BM&A.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG S.A. était dans la 17<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet BM&A dans la 24<sup>ème</sup> année, dont respectivement 17 et 21 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

**Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés***Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

*Rapport au comité d'audit*

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

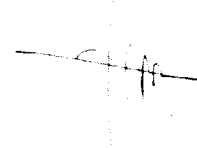
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

**Les commissaires aux comptes**

Paris La Défense, le 27 avril 2021

Paris, le 27 avril 2021

**KPMG Audit****BM&A***Département de KPMG S.A.***Philippe Saint-Pierre**  
*Associé***Thierry Bellot**  
*Associé***Jean-Luc Loir**  
*Associé*

## 4 Comptes consolidés

### 4.1. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE (AU 31 DÉCEMBRE 2020)

ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2020
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Immobilisations incorporelles	Notes 1/2	40 334	43 630
Droits d'utilisation (IFRS 16)	Note 3	31 015	32 195
Immobilisations corporelles	Note 4	16 133	14 449
Actifs financiers	Note 5	7 243	7 974
Actifs d'impôt différé	Note 6	2 600	2 533
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>97 325</b>	<b>100 781</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks	Note 7	385	635
Créances d'impôt exigibles		7 515	2 846
Clients et autres débiteurs	Note 8	186 308	178 986
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 9	218 605	266 603
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>412 813</b>	<b>449 070</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>510 138</b>	<b>549 851</b>

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital		9 714	9 687
Primes		31 407	31 407
Réserves et résultat consolidés		256 052	281 532
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX PROPRIÉTAIRES DE LA MÈRE</b>	Note 10	<b>297 173</b>	<b>322 626</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		30 149	36 399
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>327 322</b>	<b>359 025</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Provisions non courantes	Note 11	1 818	2 160
Passifs financiers non courants	Note 9	3	371
Dettes de loyers non courantes (IFRS 16)	Note 3	24 566	26 863
Passifs d'impôt différé		-	-
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>26 387</b>	<b>29 394</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Provisions courantes	Note 12	1 405	1 946
Dettes d'impôt exigibles		3 618	2 385
Fournisseurs et autres créditeurs	Note 13	144 227	150 042
Dettes de loyers courantes (IFRS 16)	Note 3	6 899	6 680
Passifs financiers courants et découverts bancaires	Note 9	280	379
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>156 429</b>	<b>161 432</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>510 138</b>	<b>549 851</b>

## 4.2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2019	2020
Ventes de logiciels et équipements		1 610	2 943
Ventes de prestations de services		508 464	521 546
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>		<b>510 074</b>	<b>524 489</b>
Achats consommés		-	(26)
Charges de personnel	Note 14	(293 541)	(296 168)
Charges externes	Note 15	(146 985)	(154 436)
Impôts et taxes		(5 806)	(7 208)
Dotations aux amortissements	Note 16	(7 844)	(7 685)
Dotations aux amortissements de droits d'utilisation (IFRS 16)	Note 3	(7 212)	(7 346)
Dotations aux provisions	Note 16	(250)	(961)
Autres produits	Note 17	1 415	1 541
Autres charges	Note 17	(517)	(273)
Autres produits opérationnels	Note 18	4 967	202
Autres charges opérationnelles	Note 18	(610)	(266)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>53 691</b>	<b>51 863</b>
<i>- en pourcentage du chiffre d'affaires</i>		<i>10,5 %</i>	<i>9,9 %</i>
Produits financiers		1 337	2 933
Charges financières		(444)	(531)
Charges financières sur les dettes de loyers (IFRS 16)		(773)	(702)
Résultat financier net	Note 19	120	1 700
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>53 811</b>	<b>53 563</b>
<i>- en pourcentage du chiffre d'affaires</i>		<i>10,5 %</i>	<i>10,2 %</i>
Impôt sur les résultats	Notes 20/21	(18 654)	(18 578)
<b>RÉSULTAT DE LA PÉRIODE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>		<b>35 157</b>	<b>34 985</b>
<i>- en pourcentage du chiffre d'affaires</i>		<i>6,9 %</i>	<i>6,7 %</i>
<b>RÉSULTAT DE LA PÉRIODE</b>		<b>35 157</b>	<b>34 985</b>
dont :			
• Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère (part du groupe)		30 799	30 918
• Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêt minoritaires)		4 358	4 067
Résultat net par action non dilué (part du groupe) - en euros		1,27	1,27
Nombre d'actions*		24 281 991	24 239 282
Résultat net par action dilué (part du groupe) - en euros		1,27	1,27
Nombre d'actions*, stock-options & actions gratuites attribuées exerçables		24 294 991	24 279 532

\* Nombre d'actions pondéré sur la période.

## 4.3. AUTRES ÉLÉMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS

État du résultat global consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)	2019	2020
<b>Résultat de la période</b>	<b>35 157</b>	<b>34 985</b>
Autres éléments du résultat global : écarts de conversion (activités en devises étrangères)	311	(367)
<b>Résultat global</b>	<b>35 468</b>	<b>34 618</b>
dont :		
• quote-part attribuable aux propriétaires de la société mère (part du groupe)	31 003	30 609
• quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	4 465	4 009

Tableau consolidé des flux de trésorerie au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)	2019	2020
<b>Résultat de l'ensemble consolidé</b>	<b>35 157</b>	<b>34 985</b>
Élimination des éléments non monétaires :		
• Dotations nettes aux amortissements et provisions	8 103	8 555
• Dotations aux amortissements de droits d'utilisation (IFRS 16)	7 212	7 413
• Charges/(Produits) liés aux stocks options et assimilés	966	1 609
• Effet de l'actualisation des créances et dettes à plus d'un an	187	184
• Moins-values/(Plus-values) de cession, nettes d'impôt	40	87
• Moins-values/(Plus-values) de rupture de baux (IFRS 16)	(96)	(64)
• Moins-values/(Plus-values) de cession sur titres consolidés, nettes d'impôt	(4 301)	-
<b>Capacité d'autofinancement après produits financiers nets et impôt</b>	<b>47 268</b>	<b>52 769</b>
• Produits financiers nets	(120)	(1 700)
• Impôts dus	18 385	18 578
<b>Capacité d'autofinancement avant produits financiers nets et impôt</b>	<b>65 533</b>	<b>69 647</b>
Variation de la trésorerie sur :		
• Besoin en fonds de roulement d'exploitation	10 261	12 619
• Impôts versés	(14 474)	(14 977)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>	<b>61 320</b>	<b>67 289</b>
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(7 888)	(7 192)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	97	71
Produits de cessions d'actifs financiers	201	365
Acquisition d'actifs financiers	(1 577)	(1 290)
Acquisition de sociétés, sous déduction de la trésorerie acquise	178	(667)
Titres rachetés à des actionnaires minoritaires de filiales	(5 166)	(147)
Souscription/augmentation de capital par des minoritaires de filiales	1 639	829
Cessions de titres consolidés, nettes d'impôt	4 369	19
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(8 147)</b>	<b>(8 012)</b>
Réduction de capital	-	(1 186)
Rachat et revente par la société de ses propres titres	-	(45)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(1 457)	(4 842)
Dividendes versés aux minoritaires des filiales	(1 355)	(82)
Augmentation des dettes financières	8	143
Remboursement des dettes financières	(13)	(75)
Remboursement de dettes de loyers (IFRS 16)	(6 666)	(6 666)
Intérêts financiers nets	120	1 700
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>(9 363)</b>	<b>(11 053)</b>
<b>VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>43 810</b>	<b>48 224</b>
Effet des variations de change sur la trésorerie détenue	52	(174)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE</b>	<b>174 579</b>	<b>218 441</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE</b>	<b>218 441</b>	<b>266 491</b>

Tableau de variation des capitaux propres consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020

CAPITAUX PROPRES	Capital	Primes	Réserves consolidées <sup>*</sup>	Réserve paiements fondés sur des actions	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres part du groupe <sup>**</sup>	Participations ne donnant pas le contrôle <sup>***</sup>	Total capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2018</b>	<b>9 714</b>	<b>31 407</b>	<b>198 792</b>	<b>888</b>	<b>71</b>	<b>25 959</b>	<b>266 831</b>	<b>29 045</b>	<b>295 876</b>
<b>Mouvements de l'exercice 2019</b>									
• Résultat consolidé de l'exercice	-	-	-	-	-	30 799	30 799	4 358	35 157
Écart de conversion	-	-	204	-	-	-	204	132	336
• Total des autres éléments du résultat global	-	-	204	-	-	-	204	132	336
<i>Résultat global</i>	-	-	204	-	-	30 799	31 003	4 490	35 493
• Retraitement IFRS 2 - stock-options et actions gratuites	-	-	-	901	-	-	901	80	981
• Opérations sur capital (exercice actions gratuites)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Variation d'actions propres	-	-	-	-	(185)	-	(185)	-	(185)
• Affectation du résultat 2018	-	-	26 847	(888)	-	(25 959)	-	-	-
• Dividendes versés par la société mère (0.06 euro par action)	-	-	(1 457)	-	-	-	(1 457)	-	(1 457)
• Engagement de rachat vis-à-vis des minoritaires	-	-	1 019	-	-	-	1 019	-	1 019
• Variation de périmètre	-	-	(939)	-	-	-	(939)	(2 111)	(3 050)
<i>Total des transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres</i>	-	-	25 470	13	(185)	(25 959)	(661)	(2 031)	(2 692)
<i>Part des participations ne donnant pas le contrôle dans les distributions de dividendes des filiales</i>	-	-	-	-	-	-	-	(1 355)	(1 355)
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2019</b>	<b>9 714</b>	<b>31 407</b>	<b>224 466</b>	<b>901</b>	<b>(114)</b>	<b>30 799</b>	<b>297 173</b>	<b>30 149</b>	<b>327 322</b>
<b>Mouvements de l'exercice 2020</b>									
• Résultat consolidé de l'exercice	-	-	-	-	-	30 918	30 918	4 067	34 985
Écart de conversion	-	-	(306)	-	-	-	(306)	(61)	(367)
• Total des autres éléments du résultat global	-	-	(306)	-	-	-	(306)	(61)	(367)
<i>Résultat global</i>	-	-	(306)	-	-	30 918	30 612	4 006	34 618
• Retraitement IFRS 2 - stock-options et actions gratuites	-	-	-	1 484	-	-	1 484	113	1 597
• Opérations sur capital (réduction de capital)	(27)	-	(1 159)	-	-	-	(1 186)	-	(1 186)
• Variation d'actions propres	-	-	-	-	(72)	-	(72)	(1)	(73)
• Affectation du résultat 2019	-	-	31 700	(901)	-	(30 799)	-	-	-
• Dividendes versés par la société mère (0.20 euro par action)	-	-	(4 842)	-	-	-	(4 842)	-	(4 842)
• Engagement de rachat vis-à-vis des minoritaires	-	-	(409)	-	-	-	(409)	-	(409)
• Variation de périmètre	-	-	(134)	-	-	-	(134)	2 213	2 079
<i>Total des transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres</i>	(27)	-	25 156	583	(72)	(30 799)	(5 159)	2 325	(2 834)
<i>Part des participations ne donnant pas le contrôle dans les distributions de dividendes des filiales</i>	-	-	-	-	-	-	-	(81)	(81)
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2020</b>	<b>9 687</b>	<b>31 407</b>	<b>249 316</b>	<b>1 484</b>	<b>(186)</b>	<b>30 918</b>	<b>322 626</b>	<b>36 399</b>	<b>359 025</b>

\* Dont réserve de conversion (-1 887 milliers d'euros au 31 décembre 2020).

\*\* Part des capitaux propres attribuable aux propriétaires de la mère.

\*\*\* Part des capitaux propres attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, elles correspondent aux actions détenues par les dirigeants des filiales.

## 4.4. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### 1. IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

NEURONES, Société Anonyme, dont le siège social est situé au 205, avenue Georges Clemenceau - 92000 - Nanterre (France), est un groupe de Conseil et de Services Numériques.

### 2. DIFFUSION DES ÉTATS CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés 2020 présentés dans ce document ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en sa séance du 3 mars 2021 pour être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 3 juin 2021.

Les états financiers consolidés de NEURONES pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 comprennent la société et ses filiales (l'ensemble désigné par "le groupe") et la quote-part dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

### 3. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux normes IFRS, telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Elles diffèrent sur certains aspects des IFRS publiées par l'IASB. Néanmoins, le groupe s'est assuré que les informations financières pour les périodes présentées n'auraient pas été substantiellement différentes s'il avait appliqué les IFRS telles que publiées par l'IASB. Cette conformité couvre les définitions, modalités de comptabilisation, d'évaluation et de présentation telles que prévues par les IFRS, ainsi que l'ensemble des informations requises par les normes.

### 4. PRINCIPES COMPTABLES

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été mises en œuvre d'une manière permanente pour l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés. Elles sont identiques à celles utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2019 et ont été appliquées de manière uniforme par les entités du groupe.

#### 4.1. Base de préparation des comptes consolidés

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des placements de trésorerie à court terme, des paiements fondés sur des actions et de certains actifs financiers non courants, évalués à la juste valeur.

#### 4.2. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers, conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables et les montants figurant dans ces états financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement par d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période concernée, s'il n'affecte que cette période, ou au cours de la période concernée et des périodes ultérieures,

si celles-ci sont également affectées par le changement. NEURONES n'anticipe pas, à la clôture, de modifications dans les hypothèses clés retenues ou de sources d'incertitude qui présenteraient un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants d'actif et/ou de passif au cours de la période suivante.

Les principaux postes, sur lesquels des estimations sont réalisées, concernent : les coûts prévisionnels des contrats de prestation au forfait suivis à l'avancement, les dépréciations d'actifs, les engagements de retraite, la valorisation des paiements fondés sur des actions et les provisions. Les hypothèses retenues sont précisées dans les notes correspondantes de l'annexe.

### 4.3. Méthodes de consolidation

#### Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le groupe. Ce dernier contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu et jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Leurs principes comptables sont modifiés, si nécessaire, afin d'assurer une homogénéité avec les méthodes comptables de NEURONES.

#### Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise.

Les modifications du pourcentage de détention du groupe dans une filiale, qui n'entraînent pas de perte de contrôle, sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

#### Perte de contrôle

Lorsque le groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs, les passifs et tous les autres éléments relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de la perte de contrôle.

#### Intérêts dans des entités mises en équivalence

Les intérêts du groupe dans des entités mises en équivalence incluent ceux détenus dans des entreprises associées ou dans des coentreprises.

Les entités associées sont les sociétés dans lesquelles NEURONES a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans en avoir le contrôle ou le contrôle conjoint. La coentreprise est un partenariat conférant au groupe le contrôle conjoint, selon lequel il a des droits sur les actifs nets du partenariat et non des droits sur les actifs de la société elle-même et des obligations à assumer au titre de ses passifs.

Les intérêts de NEURONES dans les entreprises associées et les coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Ils sont pris en compte initialement à un coût incluant les frais de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés incluent la quote-part du groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des entités mises en équivalence, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prennent fin.

#### Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilantiels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe, sont éliminés. Les gains découlant des transactions avec les entités mises en équivalence sont annulés par contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Au 31 décembre 2020, toutes les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont des filiales.

La liste des entreprises consolidées figure dans le chapitre 5 ci-après "Périmètre de consolidation".

#### 4.4. Immobilisations incorporelles

##### Regroupement d'entreprises et écarts d'acquisition

Pour les acquisitions survenues depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'écart d'acquisition est évalué comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée,
- plus, le montant comptabilisé pour toute participation ne conférant pas le contrôle de l'entreprise acquise,
- plus, si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation antérieurement détenue dans la société acquise,
- moins, le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs assumés.

Quand la différence est négative, un profit, au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la méthode pour déterminer la juste valeur de la contrepartie transférée est la suivante :

- la contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes et aux rémunérations d'employés ou d'anciens propriétaires pour services futurs ;
- les coûts liés à une acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus ;
- toute contrepartie éventuelle à payer est comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. La contrepartie éventuelle, qui a été classée en capitaux propres, n'est pas réévaluée et son règlement est constaté en capitaux propres. En revanche, pour une contrepartie éventuelle classée en dettes, les variations ultérieures de sa juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Pour les acquisitions réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'écart d'acquisition représente la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis. Lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, ses actifs, passifs et passifs éventuels identifiables sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur et valorisés selon les principes comptables du groupe.

Pour les écarts d'acquisition antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004, le groupe a choisi, selon les dispositions de la norme IFRS3, de ne pas retraiter ceux qui sont issus de regroupements d'entreprises. Ils sont donc maintenus à leur coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent.

Les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Ils sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie, ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment en cas d'indices de pertes de valeur (voir ci-après "4.8 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé").

##### Contrats et relations contractuelles clients

Les contrats et relations contractuelles clients sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Ils résultent, pour la plupart, de rachats d'activité et correspondent à un volume de chiffre d'affaires et de marge généré par ces contrats. Ils sont amortis sur la durée d'utilité des contrats correspondants.

Dans le cas de contrats de régie renouvelables périodiquement, la durée d'utilité est indéterminée. La période pendant laquelle les contrats génèrent des entrées de trésorerie nette au profit du groupe est ainsi sans limite prévisible. Dans ce cas, ils ne sont pas amortis et font l'objet d'un

test annuel de dépréciation, de même que chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur (voir ci-après 4.8 "Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé").

#### 4.5. Autres immobilisations incorporelles

Le groupe n'a pas identifié de frais de développement significatifs répondant à la définition de l'IAS 38.

Les autres immobilisations incorporelles, notamment les logiciels acquis pour un usage interne, sont amorties sur leur durée d'utilisation, comprise généralement entre un et trois ans, dès que le bien est prêt à être mis en service.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles sont inscrits en résultat opérationnel sur la ligne "Dotations aux amortissements".

#### 4.6. Contrats de location (IFRS 16)

Les contrats de location, qui confèrent au preneur le contrôle de l'utilisation d'un actif identifié pour une période donnée, en échange d'une contrepartie, entrent dans le champ d'application d'IFRS 16. Les sociétés locataires reconnaissent, à l'actif du bilan sous la forme d'un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette de loyer, tous les contrats de location, quelle que soit leur nature (location simple ou location financement).

La dette de location est initialement déterminée sur la base de la valeur actuelle des paiements locatifs non effectués à cette date, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location (si ce taux est facilement disponible) ou au taux d'emprunt marginal spécifique au pays, aux conditions et à la monnaie du contrat. Les paiements locatifs incluent les paiements fixes, les paiements variables fondés sur un indice ou un taux et les paiements découlant d'options raisonnablement certaines d'être exercées.

Après l'évaluation initiale, la dette de location est réduite des paiements effectués et augmentée de la charge d'intérêt. Elle est réévaluée pour refléter toute modification des paiements locatifs futurs en cas de nouvelle négociation avec le bailleur, de changement d'un indice ou d'un taux, ou en cas de réestimation d'options. Lorsque la dette de location est réévaluée, l'ajustement correspondant est reflété dans le droit d'utilisation, ou le résultat si le droit d'utilisation est déjà ramené à zéro dans le cas d'une réduction du périmètre locatif.

Le droit d'utilisation déterminé à l'origine comprend : la dette de location initiale, les coûts directs initiaux et les éventuelles obligations de rénover l'actif, diminués des avantages accordés par le bailleur. Il est amorti sur la durée du contrat. Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel et les charges d'intérêt dans le résultat financier.

La durée de location retenue correspond à la période non résiliable, aux périodes couvertes par une option de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain, ainsi qu'aux périodes couvertes par une option de résiliation dont le non-exercice est raisonnablement certain. Pour les baux 3/6/9, une durée de location de 9 ans est retenue sauf quand la décision est prise de rompre le bail à l'issue d'une des deux premières périodes triennales. Les contrats en tacite reconduction et ceux à durée indéfinie sont considérés être conclus pour une période inférieure à un an.

Les exemptions permises par IFRS 16 sont appliquées. Il s'agit du traitement des contrats d'une durée inférieure à 12 mois ou portant sur une faible valeur (inférieure à 5 000 euros).

##### Impacts généraux de présentation

Dans l'état de la situation financière, le groupe a choisi de présenter les actifs au titre de droits d'utilisation séparément des autres actifs et, les dettes de location, séparément des autres passifs.

Les charges liées aux contrats de location, classées auparavant comme des contrats de location simple et présentées dans les charges d'explo-

tation, sont retraitées avec l'application d'IFRS 16 et remplacées par une dotation aux amortissements du droit d'utilisation et par des charges financières. Ces paiements de loyers sont désormais divisés en sorties de trésorerie se rapportant à la charge d'intérêts sur la dette de loyer et au remboursement de cette dernière. Dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement, NEURONES présente le remboursement du principal de l'obligation locative et les intérêts payés.

#### 4.7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

Le groupe n'a pas opté pour la méthode de réévaluation de ses actifs. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations, conformément à la norme IAS 23.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité et selon les méthodes suivantes, dès que le bien est prêt à être mis en service :

Agencements et installations	Linéaire 5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire 2 à 4 ans
Matériel informatique	Dégressif et linéaire 3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire 5 à 10 ans

#### 4.8. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Les valeurs comptables de ces actifs sont examinées à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice de perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée chaque année au 31 décembre.

##### Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou immobilisations incorporelles en cours

La méthode de suivi mise en place pour la réalisation des tests de dépréciation des actifs incorporels est la méthode des DCF (flux de trésorerie actualisés). Elle est mise en œuvre chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an. Pour effectuer ces tests, les écarts d'acquisition sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables. Le découpage en UGT est réalisé au niveau des entités juridiques. Chaque filiale correspond à une UGT (voir ci-après "Note 4.24. Secteurs opérationnels").

La valeur comptable de l'actif est comparée à sa valeur recouvrable qui correspond au maximum de la juste valeur, diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité, déterminée par la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite sur la ligne "Dépréciations d'actifs" en résultat opérationnel. Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles, même si la valeur d'utilité de l'actif se rétablit dans les années futures.

##### Immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie

La valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles, à durée d'utilité définie, est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur (passés en revue à chaque clôture).

Pour effectuer ce test, les immobilisations corporelles sont également regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT constituent des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Le découpage en UGT

est réalisé au niveau des entités juridiques, donc chaque filiale correspond à une UGT.

La valeur comptable de l'actif est comparée à sa valeur recouvrable et correspond au maximum de la juste valeur, diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité, déterminée par la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés. Lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur recouvrable, une perte de valeur est enregistrée en résultat opérationnel, sur la ligne "Dépréciation d'actifs".

##### Principaux critères retenus pour l'application de la méthode d'évaluation selon les DCF

- le taux d'actualisation retenu est de 6,5 % après impôt, compte tenu du taux sans risque, de la prime de risque et du bêta,
- la durée de la période explicite est de 5 ans,
- les hypothèses (croissance du chiffre d'affaires, taux de résultat opérationnel, besoin en fonds de roulement, investissements) retenues sont spécifiques à chaque société, prenant en compte leur taille et leur secteur d'activité propre,
- le taux de croissance est basé sur des budgets prévisionnels tenant compte du dynamisme de la structure et des conditions de marché ; il est en moyenne de 5 %,
- la valeur résiduelle est déterminée à partir d'un taux de croissance à l'infini de 2 %.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette Unité Génératrice de Trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT, au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Une perte de valeur, comptabilisée pour un autre actif que les écarts d'acquisition, est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

#### 4.9. Actifs financiers

##### Titres non consolidés

Conformément à la norme IAS 39, les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés, soit à leur juste valeur, soit à leur coût d'acquisition, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable.

Dans le cas d'une comptabilisation à la juste valeur, toute variation normale de juste valeur, positive ou négative, est comptabilisée directement en capitaux propres.

Dans le cas d'une comptabilisation au coût d'acquisition, et en cas d'indication objective d'une perte de valeur de l'actif financier, une dépréciation est constatée par le résultat. La reprise de cette dépréciation n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

##### Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Un actif est classé en tant qu'actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés ainsi si le groupe gère des placements et prend des décisions d'achat ou de vente sur la base de leur juste valeur, en accord avec la politique de gestion du risque ou la stratégie de placement.

##### Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers, dont l'échéance est supérieure à un an et ne portant pas intérêts, sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminués de toute perte de valeur. Le taux d'intérêt utilisé est de 5 %.

Le groupe ne détient aucun instrument dérivé parmi ses actifs financiers et ne réalise aucune opération de couverture.

#### 4.10. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan (pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs), à l'exception des éléments suivants :

- écarts d'acquisition,
- différences temporelles liées à des participations, dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

En application de la méthode du report variable, les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les déficits reportables sont activés lorsqu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Un impôt différé est comptabilisé au titre des actifs et passifs liés aux contrats de location-financement.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Depuis l'exercice clos au 31 décembre 2010, la CVAE entre dans le champ d'application d'IAS 12.

#### 4.11. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût, selon la méthode du prix moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation. Cette dernière est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Une dépréciation est constatée, au cas par cas, lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

#### 4.12. Créances

Les créances sont comptabilisées au coût diminué des dépréciations constatées. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable de la créance excède la valeur recouvrable, c'est-à-dire la valeur des flux de trésorerie futurs estimés.

#### 4.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les placements à court terme sont évalués à leur juste valeur (en contrepartie par le compte de résultat).

Conformément à la norme IAS 7, la ligne "Trésorerie et équivalents de trésorerie" comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les découverts bancaires remboursables à vue constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

La juste valeur correspond à la valeur liquidative de l'actif ou du passif de trésorerie à la date de clôture.

Les écarts de juste valeur sont comptabilisés en résultat de la période sous la rubrique "Produits financiers".

#### 4.14. Actions propres

Les actions propres sont affectées en diminution des réserves consolidées pour le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables.

En cas de cession ultérieure des titres, le résultat, ainsi que les effets d'impôt correspondants, sont enregistrés en variation des capitaux propres consolidés.

#### 4.15. Paiements fondés sur des actions

Le modèle d'évaluation des options retenu est celui de Black & Scholes. L'évaluation, à la juste valeur du service rendu à la date d'attribution, prorata temporis sur l'ensemble de la période d'acquisition des droits, est constatée en charge, par contrepartie des capitaux propres.

#### 4.16. Avantage au personnel

##### Régime à prestations définies : provision pour indemnités de départ en retraite

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode des unités de crédit projetées qui prend en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux normatif de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation des salaires et d'actualisation.

Les gains et pertes actuariels, générés par les changements d'hypothèses démographiques ou financières, sont comptabilisés en "autres éléments du résultat global".

Par ailleurs, l'application d'IAS 19 révisée conduit à décomposer l'évolution de la dette entre le coût des services rendus à présenter en résultat opérationnel, et le coût financier (correspondant aux intérêts de la dette calculés sur la base du taux d'actualisation) à présenter en résultat financier. Etant donné le montant de la dette liée aux engagements de retraite, l'impact du coût financier est non significatif sur la période.

#### 4.17. Autres engagements sociaux

##### Médailles du travail

Les conventions collectives en vigueur au niveau des sociétés du groupe ne prévoient pas de dispositions relatives aux médailles du travail. Il n'a pas été non plus conclu d'accord spécifique relatif à ce point.

#### 4.18. Provisions

Conformément à la norme IAS 37, une provision est comptabilisée lorsqu'il est constaté une obligation actuelle, juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, résultant d'un évènement passé, et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Les provisions non courantes sont actualisées lorsque l'effet est significatif.

#### 4.19. Passifs financiers

Le groupe ne détient aucun instrument dérivé parmi ses passifs financiers et ne réalise aucune opération de couverture. Il ne détient pas de passifs évalués en juste valeur par contrepartie en résultat.

Les autres passifs financiers correspondent essentiellement à des découverts bancaires.

#### 4.20. Autres passifs non courants

Aucun autre passif non courant n'a été identifié au 31 décembre 2020.

#### 4.21. Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur, lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

#### 4.22. Reconnaissance du chiffre d'affaires (IFRS 15)

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts dépend de la nature des prestations :

### Projets au forfait

Les contrats basés sur des "livrables" incluent généralement des prestations au forfait, tels que l'intégration de systèmes ou la conception et le développement d'applications informatiques personnalisées et des processus associés.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement, car au moins l'une des conditions suivantes est respectée : (i) la prestation améliore un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de la prestation ou (ii) l'actif construit n'a pas d'usage alternatif (par exemple il est spécifique au client) et il existe un droit exécutoire à paiement au titre de la prestation effectuée à date, en cas de résiliation par le client.

NEURONES applique la méthode des coûts engagés pour évaluer l'avancement. Le pourcentage d'avancement est basé sur les coûts encourus à la date considérée par rapport à l'estimation totale des coûts à terminaison du contrat.

Le groupe acquiert contractuellement le droit de facturer à l'atteinte de jalons spécifiés ou à l'acceptation par le client des travaux réalisés. La différence, entre la facturation cumulée et le chiffre d'affaires cumulé comptabilisé, se reflète dans l'état consolidé de la situation financière au poste des factures à établir - Note 8 (quand le chiffre d'affaires produit est supérieur à la facturation) ou des Produits constatés d'avance - Note 13 (quand la facturation est supérieure au chiffre d'affaires produit).

### Contrats basés sur des ressources

Le chiffre d'affaires issu de contrats basés sur des ressources est comptabilisé au fur et à mesure que le groupe acquiert le droit d'émettre des factures, puisque le montant facturé correspond directement à la valeur de la prestation effectuée à la date considérée. Chaque obligation de prestation est reconnue en revenu à l'avancement car le client reçoit et consomme de façon continue les avantages des services. Le prix des services est basé sur le nombre d'heures passées sur le contrat.

### Contrats pluriannuels

Les contrats de services managés à long terme comprennent le plus souvent deux types principaux de prestations :

- l'ingénierie initiale (ou "prise en charge") : il s'agit d'un projet autonome, préalable au démarrage du contrat en exploitation courante. Cette phase est traitée comme une obligation de prestation distincte si elle transfère au client le contrôle d'un actif ou si ce dernier peut tirer avantage de ces activités initiales, indépendamment des services d'exploitation. Le chiffre d'affaires correspondant est alors généralement comptabilisé à l'avancement ;
- l'exploitation courante : il s'agit des activités de gestion d'infrastructures, de gestion des applications et de services aux entreprises. Les honoraires sont facturables mensuellement, sur la base d'un prix forfaitaire par unité d'œuvre consommée, ou selon des forfaits mensuels, ajustables au titre de variations de volumes ou de périmètre. Le chiffre d'affaires des contrats basés sur des services est comptabilisé au fur et à mesure de l'acquisition par le groupe du droit à facturer.

### Achat/Revente d'équipement et licences

Concernant le chiffre d'affaires relatif à la vente d'équipements et de licences, les analyses effectuées ont amené le groupe à considérer qu'il agissait en tant qu'"agent" (et non "principal") dans ce type de transaction. Par conséquent, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, seule la marge brute de ces opérations a été comptabilisée, réduisant donc facialement le chiffre d'affaires, sans impact sur le montant du résultat opérationnel. Les ventes de licences de logiciels développés en interne sont comptabilisées à l'activation des licences.

### 4.23. Modalités de calcul du résultat dilué par action (IAS 33)

Le nombre d'actions pris en compte dans le calcul du résultat dilué par action est :

- composé du nombre d'actions à l'ouverture de l'exercice,
- accru du nombre moyen pondéré d'actions gratuites livrées au cours de l'exercice,
- additionné du nombre moyen pondéré de stock-options exercées au cours de l'exercice,
- augmenté du nombre moyen pondéré d'options dilutives de souscription d'actions (stock-options et actions gratuites) attribuées et non exercées ou non livrées au cours de l'exercice, calculé suivant les dispositions de la norme IAS 33,
- diminué du nombre moyen pondéré d'actions en auto-détention au cours de l'exercice.

### 4.24. Secteurs opérationnels (IFRS 8)

Selon la norme IFRS 8, un secteur opérationnel est une composante distincte du groupe qui, ou fournit un service spécifique (secteur d'activité), ou produit un service dans un environnement (secteur géographique) exposé à des risques spécifiques et génère une rentabilité différente de ceux des autres secteurs. Il est identifié et géré séparément, dans la mesure où il nécessite une stratégie, des ressources et des technologies spécifiques.

L'information transmise en interne au Président et au Directeur général délégué est présentée par entité juridique, la performance du management opérationnel étant estimée à ce niveau. Dans ce contexte, chacune de ces entités correspondrait à un secteur opérationnel.

Ce niveau d'information, très détaillé, n'est pas considéré par NEURONES comme nécessaire à une meilleure compréhension de la performance du groupe. En effet, toutes les entités juridiques opèrent sur le marché du Conseil et des Services Numériques pour les entreprises et présentent des modes de commercialisation et des structures de coûts souvent comparables. En conséquence, il n'a pas été identifié de secteurs opérationnels à présenter dans le cadre d'IFRS 8.

### 4.25. Gestion du risque financier (IFRS 7)

L'exposition aux risques suivants a été identifiée :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché,
- gestion du capital.

Cette note a pour objet de présenter les informations sur l'exposition à chacun des risques, ainsi que les politiques mises en œuvre et destinées à les minimiser. Compte tenu de la taille actuelle du groupe et de l'implication opérationnelle quotidienne de deux des administrateurs (Président et Directeur général délégué), compte tenu également de la proximité géographique des plus importantes sociétés du groupe, ainsi que de l'association au capital du ou des dirigeants des filiales, il n'a pas paru nécessaire de constituer, au niveau central, un comité de gestion du risque. Par ailleurs, certains risques sont directement pris en charge par la direction générale et/ou financière de NEURONES.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de perte financière dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Dans le cas de NEURONES et de ses filiales, le risque est principalement limité aux créances clients et aux titres de placements financiers.

Concernant les créances, l'exposition au risque crédit dépend des caractéristiques individuelles des personnes morales facturées. Le groupe s'adresse à un spectre très large de clients, multi-secteurs d'activité, répartis de manière homogène, le plus important d'entre eux représentant moins de 9,3 % du chiffre d'affaires consolidé. Il s'agit d'un groupe bancaire majeur dont les multiples centres de décision commandent des prestations indépendamment les uns des autres et à différentes filiales du groupe.

Pour ce qui est de la trésorerie, l'exposition au risque crédit est limitée en investissant le cash excédentaire essentiellement en dépôts à terme émis par des banques.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond aux difficultés que le groupe pourrait rencontrer pour honorer ses engagements et payer ses dettes.

Cette hypothèse est théorique, compte tenu de la situation de trésorerie très excédentaire.

#### Risque de marché

Le risque de marché correspond aux variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et le prix des instruments de capitaux propres.

NEURONES est très faiblement exposé au risque de change car la quasi-intégralité des transactions s'effectuent en euros.

Par ailleurs, le groupe n'est pas endetté et ne subirait pas d'impact significatif en cas de variation des taux d'intérêt.

Seul le risque lié à la variation des prix de marché pourrait avoir des conséquences sur la régularité du résultat financier puisque la performance d'une partie des placements de trésorerie est corrélée aux marchés boursiers. Cette allocation représentait environ 2 M€ en fin d'exercice.

#### Gestion du capital

Par construction, le capital, détenu à 70 % par les dirigeants, constitue un bloc de nature à donner confiance à l'ensemble des tiers.

Bien que NEURONES soit très excédentaire en termes de trésorerie (et dispose de capitaux propres élevés), le Conseil d'Administration veille à maintenir un équilibre entre la rémunération des actionnaires et le maintien de ressources à long terme. La politique de versement de dividendes, initiée à partir de 2005, n'a jamais conduit à distribuer plus de 25 % du résultat net.

La société souhaite garder la possibilité de racheter ses propres actions à tout moment. Ainsi, chaque année, il est demandé à l'Assemblée Générale de renouveler une autorisation en ce sens.

## 4.26. Nouvelles normes et interprétations

### Dispositions IFRS, obligatoires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, appliquées et sans incidence sur les états financiers du groupe au 31 décembre 2020

- Modifications d'IAS 1 et IAS 8 – Définition du terme "significatif" ;
- Modification des références au cadre conceptuel dans les normes ;
- Modifications d'IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 – Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 1 ;
- Modifications d'IFRS 3 – Définition d'une entreprise ;
- Modification temporaire d'IFRS 16 – Compensation de loyers dans le cadre de la pandémie Covid-19.

### Textes d'application obligatoire postérieurement

#### au 31 décembre 2020 et non appliqués par anticipation

- Modifications d'IFRS 3 – Références au cadre conceptuel ;
- Modifications d'IAS 37 – Coûts d'exécution d'un contrat ;
- Améliorations annuelles – 2018-2020 (uniquement pour les amendements relatifs à IFRS 9 et IFRS 16).

## 5. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### 5.1. Liste des entreprises consolidées

Liste des sociétés dont la contribution annuelle au chiffre d'affaires 2020 est supérieur à 10 millions d'euros.

Entreprises consolidées par intégration globale	Siège social	31/12/2019			31/12/2020		
		% Intérêt	% Contrôle	Méthode d'intég.	% Intérêt	% Contrôle	Méthode d'intég.
<b>Mère</b>							
NEURONES	205, avenue Georges Clemenceau - 92024 NANTERRE	-	-	-	-	-	-
<b>Filiales</b>							
Arondor	24-26, rue de la Pépinière - 75008 PARIS	50 %	50 %	IG	50 %	50 %	IG
AS International	120-122, rue Réaumur - 75002 PARIS	97 %	100 %	IG	97 %	100 %	IG
Cloud Temple	215, av. Georges Clemenceau - 92024 NANTERRE	94 %	100 %	IG	94 %	99 %	IG
Codilog	205, av. Georges Clemenceau - 92024 NANTERRE	73 %	73 %	IG	73 %	73 %	IG
Colombus Consulting	138, avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS	88 %	88 %	IG	87 %	87 %	IG
Deodis	2, place de la Défense CNIT - 92800 PUTEAUX	89 %	96 %	IG	89 %	96 %	IG
Experteam	171, av. Georges Clemenceau - 92024 NANTERRE	92 %	96 %	IG	92 %	96 %	IG
Finaxys	1 Terrasse Bellini - Tour Initiale - 92919 PARIS LA DÉFENSE	76 %	76 %	IG	76 %	76 %	IG
Helpline	171, av. Georges Clemenceau - 92024 NANTERRE	93 %	93 %	IG	93 %	93 %	IG
Intrinsec Sécurité	1 passerelle des Reflets - 92400 COURBEVOIE	89 %	94 %	IG	85 %	90 %	IG
Iliade	1, rue de la Pépinière - 75008 PARIS	51 %	70 %	IG	51 %	70 %	IG
Neurones IT	205, av. Georges Clemenceau - 92024 NANTERRE	97 %	97 %	IG	97 %	97 %	IG
RS2i	44, av Georges Pompidou - 92300 LEVALLOIS-PERRET	99 %	99 %	IG	99 %	99 %	IG

IG = consolidation par intégration globale - NC = titres non consolidés

### 5.2. Événements significatifs

#### Impact des variations de périmètre sur les capitaux propres

(en milliers d'euros)	% d'intérêt au 31/12/2019	% d'intérêt au 31/12/2020	Variation (%)	Impact sur les capitaux propres attribuables aux propriétaires de la mère	Impact sur les participations ne donnant pas le contrôle
Aezan Services	-	49,6	49,6	-	1 419
Intrinsec Sécurité	88,6	84,5	(4,1)	46	274
Colombus Consulting	88,2	87,0	(1,2)	(27)	241
Cloud Temple	94,1	93,5	(0,4)	55	115
Neurones IT	97,2	97,3	0,1	(22)	(83)
Autres (< +/-100 milliers d'euros)	-	-	-	(186)	247
<b>TOTAL</b>	-	-	-	<b>(134)</b>	<b>2 213</b>

Au cours de l'année 2020, diverses transactions ont été réalisées avec certains associés minoritaires de filiales. Elles ont conduit à de légères modifications du pourcentage d'intérêt.

#### Acquisition d'Aezan Services

Le groupe a pris le contrôle de la société Aezan Services, entrée dans le périmètre de consolidation le 1<sup>er</sup> août 2020. Sa contribution au chiffre d'affaires 2020 est de 1,4 M€.

Le prix a été réglé en numéraire, avec des compléments de prix futurs. La juste valeur des capitaux propres à la date d'acquisition s'élève à 0,7 M€.

L'écart d'acquisition résiduel représente principalement le capital humain, les synergies attendues en termes de revenus et de parts de marché.

À la date d'entrée dans le périmètre, les principaux agrégats de la société acquise s'établissent ainsi :

<b>ACTIFS</b>	<b>Aezan Services (Acquisition)</b>	<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>	<b>Aezan Services (Acquisition)</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>		<i>(en milliers d'euros)</i>	
Immobilisations incorporelles	-	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX PROPRIÉTAIRES DE LA MÈRE</b>	<b>338</b>
Immobilisations corporelles	150	Participations ne donnant pas le contrôle	343
Actifs financiers	27	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>681</b>
Actifs d'impôts différés	-	Provisions non courantes	-
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>177</b>	Passifs financiers non courants	-
Stocks	-	<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>-</b>
Actifs d'impôts exigibles	-	Provisions courantes	15
Clients et autres débiteurs	2 109	Dettes d'impôt exigibles	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie	111	Fournisseurs et autres créiteurs	1 593
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>	<b>2 220</b>	Autres passifs financiers	108
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>2 397</b>	<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>	<b>1 716</b>
		<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>2 397</b>

## 6. NOTES ANNEXES AU BILAN

### Note 1 – Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/18	+	-	31/12/19	Var. périmètre	+	-	31/12/20
Écarts d'acquisition (voir détail Note 2)	40 472	-	-	40 472	-	2 216	-	42 688
Brevets, licences	6 641	287	207	6 721	21	1 592	62	8 272
Contrats et relations contractuelles	341	-	-	341	-	-	1	340
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>47 454</b>	<b>287</b>	<b>207</b>	<b>47 534</b>	<b>21</b>	<b>3 808</b>	<b>63</b>	<b>51 300</b>
Amortissements	(5 943)	(551)	(203)	(6 291)	(21)	(512)	(63)	(6 761)
Dépréciations	(909)	-	-	(909)	-	-	-	(909)
<b>TOTAL NET</b>	<b>40 602</b>	<b>(264)</b>	<b>4</b>	<b>40 334</b>	<b>-</b>	<b>3 296</b>	<b>-</b>	<b>43 630</b>

Les contrats et relations contractuelles inscrits à l'actif sont liés à des contrats d'assistance technique, d'une durée d'utilité indéterminée (voir ci-avant "4. Principes comptables"). Ils s'élèvent à 340 k€ et sont totalement dépréciés. Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles données en nantissement.

### Note 2 – Écarts d'acquisition

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/18	+	-	31/12/19	+	Reclassement	-	31/12/20
<b>Entreprises concernées</b>								
Colombus Consulting	10 386	-	-	10 386	-	-	-	10 386
AS International Group	8 874	-	-	8 874	-	-	-	8 874
Helpline	5 179	-	-	5 179	-	-	-	5 179
Codilog	2 587	1 205	-	3 792	-	-	-	3 792
RS2I	3 460	-	-	3 460	-	-	-	3 460
Iliade	2 959	-	-	2 959	-	-	-	2 959
Cloud Temple	1 126	1 054	-	2 180	-	-	-	2 180
Aezan Services	-	-	-	-	1 931	-	-	1 931
Arondor	1 480	-	-	1 480	-	-	-	1 480
Lib Consulting	1 239	(1 239)	-	-	-	-	-	-
Advim	1 054	(1 054)	-	-	-	-	-	-
Autres (< 1 million d'euros)	2 127	34	-	2 161	285	-	-	2 447
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>40 472</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>40 472</b>	<b>2 216</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>42 688</b>
Dépréciation	(568)	-	-	(568)	-	-	-	(568)
<b>TOTAL NET</b>	<b>39 904</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>39 904</b>	<b>2 216</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>42 120</b>

L'acquisition d'Everience Italy, entrée dans le périmètre de consolidation le 1<sup>er</sup> novembre 2020, est classée dans la ligne "Autres".

**Méthode et hypothèses clés utilisées pour les tests de dépréciation**

Les tests de dépréciation sont réalisés une fois par an à la clôture, au 31 décembre.

L'analyse de sensibilité (variation de +1 % du taux d'actualisation) n'a pas fait apparaître de situation selon laquelle la valeur recouvrable des UGT deviendrait inférieure à leur valeur nette comptable.

**Note 3 – Contrats de location (IFRS 16)**

(en milliers d'euros)	01/01/20	+	Remboursement	Amortissement	-	Réévaluation	Reclassement	31/12/20
<b>1. IMPACTS SUR LE BILAN</b>								
Droits d'utilisation	37 368	8 752			(2 056)	(68)		43 996
Amortissement des droits d'utilisation	(6 353)	-	-	(7 409)	1 961	-	-	(11 801)
<b>TOTAL NET DES DROITS D'UTILISATION</b>	<b>31 015</b>	<b>8 752</b>	<b>-</b>	<b>(7 409)</b>	<b>(95)</b>	<b>(68)</b>	<b>-</b>	<b>32 195</b>
Charges constatées d'avance	-	280	-	-	-	-	-	280
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>31 015</b>	<b>9 032</b>	<b>-</b>	<b>(7 409)</b>	<b>(95)</b>	<b>(68)</b>	<b>-</b>	<b>32 475</b>
Dettes de loyers non-courantes	24 566	7 618	-	-	(51)	15	(5 285)	26 863
Dettes de loyers courantes	6 899	1 351	(6 665)	-	(107)	(83)	5 285	6 680
<b>TOTAL DES DETTES DE LOYERS</b>	<b>31 465</b>	<b>8 969</b>	<b>(6 665)</b>	<b>-</b>	<b>(158)</b>	<b>(68)</b>	<b>-</b>	<b>33 543</b>
<b>ACTIF – PASSIF</b>	<b>(450)</b>	<b>63</b>	<b>6 665</b>	<b>(7 409)</b>	<b>63</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 068)</b>
<b>2. IMPACTS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT</b>								
Amortissement des droits d'utilisation		63	-	(7 409)	-	-	-	(7 346)
Charge financière		-	(702)	-	-	-	-	(702)
Annulation des loyers		-	7 367	-	-	-	-	7 367
Produit net des ruptures		-	-	-	63	-	-	63
<b>IMPACT RESULTAT NET AVANT IMPÔT</b>		<b>63</b>	<b>6 665</b>	<b>(7 409)</b>	<b>63</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(618)</b>

En 2020, les charges d'IFRS 16 ont été supérieures aux loyers versés de 618 k€ (avant impôts). Cela avait été aussi le cas en 2019 à hauteur de 450 k€. Au total, depuis l'application de la norme IFRS 16 (1<sup>er</sup> janvier 2019), un passif de 1 068 k€ (450 + 618 k€) s'est constitué au bilan. Ce passif se forme dans les premières années des contrats de location, en particulier s'ils comprennent un grand nombre de mois de franchise. Il est compensé par des gains équivalents lors des dernières années des baux, la charge IFRS devenant alors inférieure aux loyers versés. Ainsi, lorsque toutes les locations seront menées à leur terme, ce passif de 1 068 k€ sera intégralement récupéré.

**Note 4 – Immobilisations corporelles**

(en milliers d'euros)	31/12/18	+	Reclass.	-	31/12/19	Var. périmètre	+	Reclass.	-	31/12/20
Terrains et constructions	333	-	-	229	104	-	-	-	-	104
Agencements et installations	12 438	1 656	33	73	14 054	162	1 083	-	428	14 871
Matériel de transport	2 942	434	-	182	3 194	-	237	3	459	2 975
Matériel informatique & bureau	37 708	5 422	1	383	42 748	220	4 108	-	1 762	45 314
Immobilisation en cours	33	117	(42)	-	108	-	8	(114)	-	2
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>53 454</b>	<b>7 629</b>	<b>(8)</b>	<b>867</b>	<b>60 208</b>	<b>382</b>	<b>5 436</b>	<b>(111)</b>	<b>2 649</b>	<b>63 266</b>
Amortissements	(37 243)	(7 365)	-	(533)	(44 075)	(213)	(7 018)	1	(2 488)	(48 817)
<b>TOTAL NET</b>	<b>16 211</b>	<b>264</b>	<b>(8)</b>	<b>334</b>	<b>16 133</b>	<b>169</b>	<b>(1 582)</b>	<b>(110)</b>	<b>161</b>	<b>14 449</b>

Les investissements correspondent à des :

- équipements utilisés pour l'activité cloud computing,
- matériels informatiques exploités dans les centres de services ou sur des sites clients dans le cadre de contrats de services managés, ou encore à usage interne,
- agencements de locaux,
- véhicules de service.

Les diminutions correspondent principalement à des mises au rebut.

**Note 5 – Actifs financiers**

(en milliers d'euros)	31/12/18	Var. périmètre	+	-	31/12/19	Var. périmètre	+	-	31/12/20
Titres non consolidés	670	(589)	111	140	52	1	12	17	48
Prêts	3 724	(5)	635	40	4 314	-	548	82	4 780
Autres immobilisations financières	2 392	-	643	153	2 882	27	584	294	3 199
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>6 786</b>	<b>(594)</b>	<b>1 389</b>	<b>333</b>	<b>7 248</b>	<b>28</b>	<b>1 144</b>	<b>393</b>	<b>8 027</b>
Dépréciations	(113)	-	(4)	(112)	(5)	-	(48)	-	(53)
<b>TOTAL NET</b>	<b>6 673</b>	<b>(594)</b>	<b>1 385</b>	<b>221</b>	<b>7 243</b>	<b>28</b>	<b>1 096</b>	<b>393</b>	<b>7 974</b>

Les actifs financiers correspondent pour l'essentiel aux dépôts versés sous forme de prêts dans le cadre de la contribution 1 % logement, ainsi qu'aux dépôts de garantie (liés aux locations).

L'actualisation des prêts (contribution 1 % logement), et notamment la date d'échéance de remboursement, a été calculée par référence à la date de remboursement prévue au contrat (délai de 20 ans).

En application d'IFRS 7.8, il est signalé que les actifs financiers mentionnés ci-dessus correspondent tous à des placements détenus jusqu'à leur échéance.

**Note 6 – Actifs d'impôt différé**

Les impôts différés figurant au bilan portent sur les éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/20
Participation des salariés	1 266	973
Actualisation des créances à plus d'un an	717	743
Provision pour indemnités de départ en retraite	465	510
Contrats de location (IFRS 16)	140	299
Autres différences temporelles	(78)	(55)
Déficits fiscaux indéfiniment reportables	90	63
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS CALCULÉS</b>	<b>2 600</b>	<b>2 533</b>
Compensation par entité fiscale	-	-
<b>TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>2 600</b>	<b>2 533</b>

**Note 7 – Stocks**

(en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/20
Licences et équipements	388	638
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>388</b>	<b>638</b>
Dépréciations	(3)	(3)
<b>TOTAL NET</b>	<b>385</b>	<b>635</b>

Aucun stock n'est donné en nantissement.

**Note 8 – Clients et autres débiteurs**

(en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/20
Créances clients	132 100	130 775
Factures à établir	27 704	22 746
Fournisseurs : avoirs à recevoir	229	672
TVA et autres	18 227	19 236
Autres comptes débiteurs	901	711
Charges constatées d'avance	8 486	6 803
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>187 647</b>	<b>180 943</b>
Dépréciations	(1 339)	(1 957)
<b>TOTAL NET</b>	<b>186 308</b>	<b>178 986</b>

L'échéance de ces postes "Clients et autres débiteurs" est inférieure à un an.

La ventilation des créances clients par date d'antériorité est la suivante :

(en milliers d'euros)	Échues				Non échues	Total
	Plus d'un an	Entre 6 et 12 mois	Entre 3 et 6 mois	Moins de 3 mois		
Créances clients	2 052	1 654	1 681	27 991	97 397	130 775
Dépréciation	(1 263)	(124)	(11)	(52)	(43)	(1 493)
Valeur nette	789	1 530	1 670	27 939	97 354	129 282
TOTAL	0,6 %	1,2 %	1,3 %	21,6 %	75,3 %	100 %

## Note 9 – Trésorerie nette

ACTIFS (en milliers d'euros)	31/12/19	Maturités / Échéances			31/12/20
		Supérieures à 2 ans	Entre 1 an et 2 ans	Inférieures à 1 an	
Dépôts à terme	120 380	92 000	11 014	20 101	123 115
Autres valeurs mobilières de placement	3 067	-	-	5 348	5 348
Disponibilités	94 845	-	-	137 601	137 601
Intérêts courus	313	-	-	539	539
TOTAL ACTIFS	218 605	92 000	11 014	163 589	266 603

PASSIFS					
Emprunts non courants	3	60	311	-	371
Emprunts courants	1	-	-	152	152
SOUS-TOTAL EMPRUNTS	4	60	311	152	523
Découverts bancaires	164	-	-	113	113
Dépôts de garantie perçus	115	-	-	114	114
AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS	279	-	-	227	227
TOTAL PASSIFS	283	60	311	379	750
TRÉSORERIE NETTE D'ENDETTEMENT FINANCIER	218 322	91 940	10 703	163 210	265 853

Compte tenu de la typologie des fonds et supports sélectionnés pour placer la trésorerie excédentaire, il n'est pas anticipé d'ajustement sur la juste valeur, ni sur le rendement futur.

Les dépôts à terme sont mobilisables à tout moment. Ils sont composés de plusieurs lignes dans une dizaine de banques européennes avec des taux s'échelonnant de 0,1 % à 1,7 %.

Les valeurs mobilières de placement sont principalement composées de produits financiers indexés sur de grands indices français et européens. Leur valorisation est évidemment liée aux marchés.

Les disponibilités correspondent à la trésorerie non investie.

## Note 10 – Capitaux propres

### Note 10.1 – Capital

Au 31 décembre 2020, le capital social est composé de 24 217 716 actions, de même catégorie, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,40 euro et s'élève donc à 9 687 086,80 euros.

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 6 juin 2019, le Conseil d'Administration a décidé :

- de lancer un programme de rachat d'actions. Dans ce cadre, ont été acquises 68 146 actions en vue de leur annulation,
- puis de réduire, à effet du 15 juin 2020, le capital social par voie d'annulation de ces actions auto-détenues pour un montant de 1 186 651 euros.

La variation du nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice 2020 s'établit donc comme suit :

Nombre d'actions en circulation au 01/01/2020	Augmentation	Diminution	Nombre d'actions en circulation au 31/12/2020
24 285 862	-	68 146	24 217 716

### Note 10.2 – Paiements fondés sur des actions

Plans d'attribution gratuite d'actions

L'Assemblée Générale du 14 juin 2018 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des attributions gratuites d'actions dans la limite de 242 000 actions ordinaires. À cette même date, le Conseil d'Administration a fait partiellement usage de cette délégation (valable pour une durée de vingt-quatre mois) en procédant à une attribution gratuite de 13 000 actions (Plan G).

L'Assemblée Générale du 4 juin 2020 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des attributions gratuites d'actions dans la limite de 120 000 actions ordinaires. Le Conseil d'Administration du 9 septembre 2020 a fait partiellement usage de cette délégation (valable pour une durée de vingt-quatre mois) en procédant à une attribution gratuite de 54 500 actions (Plan H).

Les différents plans d'actions gratuites décidés par le Conseil d'Administration, encore sous période d'acquisition et/ou de conservation au 31 décembre 2020, présentent les caractéristiques suivantes :

	Plan actions gratuites G	Plan actions gratuites H
Date de l'Assemblée Générale	14/06/18	04/06/20
Date du Conseil d'Administration	14/06/18	09/09/20
Terme de la période d'acquisition	15/06/21	09/09/23
Terme de la période de conservation	15/06/23	09/09/25
Nombre de bénéficiaires	6	12
- dont dirigeants	-	-
Nombre d'actions gratuites attribuées	13 000	54 500
Nombre d'actions caduques cumulées au 31/12/2019	-	-
Nombre d'actions sous période d'acquisition au 01/01/2020	13 000	-
Nombre d'actions devenues caduques pendant la période d'acquisition au cours de l'exercice	2 500	-
Nombre d'actions sous période d'acquisition au 31/12/2020	10 500	54 500
Nombre d'actions sous période de conservation au 01/01/2020	-	-
Nombre d'actions sous période de conservation au 31/12/2020	-	-
Dilution potentielle (caduques déduites) - % capital actuel au 31/12/2020	0,05 %	0,23 %
<b>DILUTION POTENTIELLE TOTALE</b>		<b>0,28 %</b>

Il n'a pas été fixé de condition de performance pour les plans mentionnés ci-dessus.

Les principaux critères retenus pour l'évaluation de la juste valeur des options et des actions gratuites pour les plans attribués postérieurement au 7 novembre 2002 (date de mise en œuvre de la nouvelle norme comptable applicable aux stocks options et autres paiements en actions) sont les suivants :

	Plan actions gratuites F	Plan actions gratuites G	Plan actions gratuites H
Durée de vie	2 ans	3 ans	3 ans
Volatilité	19 %	17 %	N/A
Taux sans risque	0 %	0 %	0 %
Taux de versement de dividendes	1 %	1 %	1 %

Juste valeur des plans d'options de souscription d'actions

Par application du modèle de Black & Scholes, la juste valeur unitaire des options s'établit ainsi :

Plan et date du Conseil d'Administration (euros)	Date de l'attribution définitive	Prix d'exercice	Juste valeur	Cours à la date d'attribution définitive
9 juin 2016 (plan F) - Actions gratuites	10/06/18	-	20,89	24,70
14 juin 2018 (plan G) - Actions gratuites	15/06/21	-	23,90	-
9 septembre 2020 (plan H) - Actions gratuites	09/09/23	-	24,1	-

Le montant des charges relatives aux plans d'options de souscription est présenté à la Note 14 ci-après.

### Note 10.3 – Résultat par action

	2019	2020
Nombre d'actions au début de l'exercice	24 285 862	24 285 862
Nombre moyen d'actions émises/supprimées	-	(37 154)
Nombre moyen d'actions en auto-détention	(3 871)	(9 427)
Nombre moyen d'actions en circulation sur l'année	24 281 991	24 239 282
Nombre moyen d'instruments dilutifs	13 000	39 000
Nombre moyen d'actions en circulation après dilution	24 294 991	24 278 282
Résultat net part du groupe (en euros)	30 799 035	30 918 260
Résultat net part du groupe par action - non dilué (en euro)	1,27	1,27
Résultat net part du groupe par action - dilué (en euro)	1,27	1,27

## Note 11 – Provisions non courantes

	31/12/18	Variation de périmètre	Dotation de l'exercice	31/12/19	Variation de périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	31/12/20
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Prov. indemnités de départ en retraite	1 441	(1)	378	1 818	69	291	(18)	-	2 160
<b>TOTAL</b>	<b>1 441</b>	<b>(1)</b>	<b>378</b>	<b>1 818</b>	<b>69</b>	<b>291</b>	<b>(18)</b>	<b>-</b>	<b>2 160</b>
Impact (net des charges encourues)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel	-	-	(378)	-	-	(291)	(18)	-	-

## Note 12 – Provisions courantes

	31/12/18	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	31/12/19	Var. périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	31/12/20
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Provisions	1 391	546	(412)	(120)	1 405	15	1 019	(493)	-	1 946
<b>TOTAL</b>	<b>1 391</b>	<b>546</b>	<b>(412)</b>	<b>(120)</b>	<b>1 405</b>	<b>15</b>	<b>1 019</b>	<b>(493)</b>	<b>-</b>	<b>1 946</b>
Impact (net des charges encourues)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel	-	(546)	412	120	-	-	(1 019)	(493)	-	-

Les provisions courantes, ainsi que les dotations et les reprises, correspondent pour l'essentiel à des risques sociaux et des pertes sur contrat, dont la date de réalisation attendue est inférieure à douze mois.

## Note 13 – Fournisseurs et autres créiteurs

	31/12/19	31/12/20
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 041	32 657
Participation et intéressement des salariés	3 950	3 585
Dettes sociales et fiscales	88 496	90 732
Autres dettes	6 009	7 718
Produits constatés d'avance*	14 731	15 350
<b>TOTAL</b>	<b>144 227</b>	<b>150 042</b>

\* Voir ci-avant "4.22. Reconnaissance du chiffre d'affaires (IFRS 15)"

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à un an.

## 7. SECTEURS OPÉRATIONNELS

Le groupe n'a pas identifié de secteur opérationnel (voir ci-avant "4.23. Secteurs opérationnels").

## 8. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT

## Note 14 – Charges de personnel

	2019	2020
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Salaires	204 230	207 344
Charges sociales	83 867	83 215
Participation des salariés	3 890	3 380
Actions gratuites	1 176	2 008
Provision indemnités de départ en retraite	378	221
<b>TOTAL</b>	<b>293 541</b>	<b>296 168</b>

Les salariés au chômage partiel ont perçu des indemnités qui sont comptabilisées en plus dans le poste "salaires". Elles ont été souvent supérieures aux allocations reçues de l'État lorsque la convention collective le prévoyait ou lorsque l'entreprise a choisi d'indemniser plus, jusqu'à assurer le "maintien au net" des salaires. Les indemnités de chômage partiel ne sont pas soumises aux principales charges sociales.

Reçues de l'État, les allocations de chômage partiel (6 086 k€ en 2020) ont été déduites du poste "salaires".

### Note 15 – Charges externes

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2020
Achats de sous-traitance	117 721	127 480
Achats non stockés de matières et fournitures	450	444
Personnel extérieur	1 306	1 299
Autres services extérieurs*	25 295	22 799
Charges de loyer	2 213	2 414
<b>TOTAL</b>	<b>146 985</b>	<b>154 436</b>

\* Les charges de loyer - anciennement classées dans les "autres services extérieurs" - ont été annulées pour 7.367 K€ (IFRS 16 – Note 3) et reclassées, pour le solde, en "Charges de loyer".

### Note 16 – Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciation d'actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2020
Amortissement immobilisations incorporelles	547	674
Amortissement immobilisations corporelles	7 297	7 011
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>7 844</b>	<b>7 685</b>
Amortissement droits d'utilisation (IFRS 16)	7 212	7 346
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES DROITS D'UTILISATION</b>	<b>7 212</b>	<b>7 346</b>
Provisions nettes pour risques	12	519
Provisions nettes sur actifs circulants	238	442
<b>DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS</b>	<b>250</b>	<b>961</b>

### Note 17 – Autres produits et autres charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2020
Subventions d'exploitation	798	883
Produits divers	617	658
<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>1 415</b>	<b>1 541</b>
Charges diverses	(517)	(273)
<b>AUTRES CHARGES</b>	<b>(517)</b>	<b>(273)</b>
<b>NET AUTRES PRODUITS/AUTRES CHARGES</b>	<b>898</b>	<b>1 268</b>

Le détail des subventions d'exploitation est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2020
Crédit d'Impôt Recherche (CIR)	775	829
Autres subventions	23	54
<b>TOTAL</b>	<b>798</b>	<b>883</b>

Les crédits d'impôt ont été enregistrés en "autres produits" car considérés comme une subvention compensant les coûts afférents engagés.

### Note 18 – Autres produits et charges opérationnels

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2020
Plus-value/(moins-value) sur cession d'immobilisations	4 528	(87)
Plus-value/(moins-value) sur rupture de baux (IFRS 16)	96	64
Dépréciation de goodwill	-	-
Autres	(267)	(41)
<b>TOTAL</b>	<b>4 357</b>	<b>(64)</b>

Ces totaux correspondent à la somme des lignes "Autres produits opérationnels" et "Autres charges opérationnelles" du compte de résultat consolidé.

## Note 19 – Analyse du coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	2019	2020
Dividendes reçus (participations non consolidées)	-	117
Autres intérêts et produits assimilés	1 186	905
Plus-values sur cession d'équivalents de trésorerie	39	1 911
Plus-value sur cession d'actifs financiers	-	-
Reprise de provision	112	-
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 337</b>	<b>2 933</b>
Intérêts et charges assimilées	576	318
Dotations aux provisions	4	213
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>444</b>	<b>531</b>
Charges financières sur les dettes de loyers (IFRS 16)	773	702
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>120</b>	<b>1 700</b>

## Note 20 – Impôts sur les résultats

(en milliers d'euros)	2019	2020
Impôts sur les sociétés	13 969	13 295
Contribution sur la valeur ajoutée (CVAE)	5 100	5 215
<b>IMPÔTS EXIGIBLES</b>	<b>19 069</b>	<b>18 510</b>
Impôts différés	(415)	68
<b>TOTAL</b>	<b>18 654</b>	<b>18 578</b>

## Note 21 – Preuve d'impôt

(en milliers d'euros)	2019			2020		
	Base	Taux	Impôt	Base	Taux	Impôt
Résultat avant impôts, plus-value de cession de titres consolidés	53 811	28 %	15 067	53 563	28 %	14 998
Charges calculées non déductibles	964	28 %	270	1 607	28 %	450
Impact des charges nettes définitivement non déductibles	(2 350)	28 %	(658)	795	28 %	223
Génération/Emploi de déficits fiscaux non activés	(132)	28 %	(37)	111	28 %	31
Crédits d'impôt	-	-	(435)	-	-	(476)
Impact CVAE en impôt	-	-	3 672	-	-	3 755
Différence de taux entre la société-mère et les filles	-	-	775	-	-	(403)
<b>CHARGE D'IMPÔT EFFECTIVE</b>	-	-	<b>18 654</b>	-	-	<b>18 578</b>
Taux moyen d'imposition	-	-	34,7 %	-	-	34,7 %

Suite à l'arrêt du groupe d'intégration fiscale et l'évolution du taux d'impôt en France, le taux d'imposition de Neurones SA s'établit à 28 % depuis le 31 décembre 2019.

En 2019, la plus-value nette de la cession de Brains avait été partiellement exonérée, entraînant un impact positif sur l'effet impôt des charges nettes définitivement non déductibles de 1,3 million d'euros.

## Note 22 – Informations relatives aux parties liées

**Personnes morales**

NEURONES ne possède pas de société sœur. Il n'existe pas de transactions économiques avec la société Host Développement, actionnaire à hauteur de 46,1 % de NEURONES (à l'exception du versement du dividende annuel).

**Dirigeants**

La rémunération totale et globale des dirigeants est de 440 000 euros bruts au titre de 2020 (fixe et variable). Elle est inchangée par rapport à 2019. Les dirigeants ne perçoivent aucun autre élément de rémunération.

## 9. INFORMATIONS DIVERSES

## 9.1. Cautions données

Il n'existe pas de caution donnée au 31 décembre 2020.

## 9.2. Engagements hors bilan

Il n'existe pas d'engagement hors bilan au 31 décembre 2020.

## 9.3. Honoraires des commissaires aux comptes

en milliers d'euros	BM&A				KPMG				Autres			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
<b>Audit</b>												
Commissariat aux comptes, examen des comptes sociaux et consolidés												
- société mère	25	24	17%	16%	25	24	14%	16%	-	-	-	-
- filiales	122	118	82%	77%	147	129	83%	84%	14	6	100%	100%
Missions accessoires (due diligence, etc.)	2	11	1%	7%	6	1	3%	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>149</b>	<b>153</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>178</b>	<b>154</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Autres prestations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>149</b>	<b>153</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>178</b>	<b>154</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## 9.4. Effectifs moyens

	2019	2020
France	4 596	4 761
International	615	690
<b>TOTAL</b>	<b>5 211</b>	<b>5 451</b>

## 9.5. Événements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2020

Néant.

## 9.6. Distribution de dividendes

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 3 mars 2021, a prévu de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires, à laquelle les comptes clos au 31 décembre 2020 seront soumis pour approbation, de verser un dividende exceptionnel de 2 euros par action.